

favorable se présentera, je serai en mesure de faire un exposé complet de l'arrangement projeté. Je ne sais trop sous quelle forme l'honorable député désire que je présente ma déclaration à la Chambre.

Sir CHARLES TUPPER : Je ne désire autre chose que l'accomplissement de la promesse faite par le gouverneur général et que le gouvernement soumette l'arrangement en question à l'approbation de la Chambre.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Il n'y a pas de doute que la chose se fera en temps utile. J'ai cru que l'honorable député désirait avoir quelques éclaircissements avant que la résolution et le bill soient soumis à la Chambre, afin que la Chambre fut mise au courant des détails. Si cela peut être utile ou convient à l'honorable député, lorsque nous aborderons le chapitre du budget relatif au ministère des Chemins de fer, je profiterai de l'occasion pour présenter à la Chambre un exposé approfondi et très circonstancié du contrat en question. Je n'ai absolument rien à dissimuler à cet égard, et mon seul désir est de saisir l'occasion favorable de présenter la question sous la forme la plus convenable.

EMBRANCHEMENT SUR PRINCE-ALBERT, (DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.)

M. DAVIS (Saskatchewan) : Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire signaler au cabinet un article paru dans l'*Advocate* de Prince-Albert, et dont voici le texte :—

Les administrateurs de l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique sur Saint-Albert, dans l'administration de la voie, semblent avoir adopté pour système de ménager les bouts de chandelles pour jeter ensuite l'argent par les fenêtres. Tout en nous faisant payer des taux plus élevés que ceux de tout autre chemin de fer canadien, ils nous donnent le pire des services. Ces deux ou trois années dernières, ils ont cessé d'employer des cantonniers, et il en résulte que les trains sont retardés par la luxuriante végétation de mauvaises herbes qui poussent sur la chaussée en été, et par l'accumulation de la neige en hiver. Cet hiver, il est tombé beaucoup plus de neige qu'à l'ordinaire, et les trains sont allés à peu près aussi vite que les attelages de bœufs de nos rouliers. Des voyageurs ont mis quatre à cinq jours à faire le trajet de Prince-Albert à Regina, trajet qui devrait se faire en dix heures, bien que le temps indiqué à l'horaire soit de quatorze heures, et ils ont beaucoup souffert du froid et de la mauvaise nourriture à bord du train. C'est une infamie de voir un semblable état de choses sur un chemin de fer qui reçoit du gouvernement une subvention annuelle de \$80,000, surtout, lorsqu'à peu de frais, la compagnie pourrait faire ériger des clôtures sur le parcours du chemin en pleine prairie, là où la neige poussée par le vent remplit les tranchées, et employer des cantonniers qui pourraient facilement déblayer et entretenir en bon état le reste de la voie. Le ministre des Chemins de fer devrait se préoccuper sans retard de la chose, et voir s'il ne pourrait pas forcer la compagnie à exécuter son contrat, en nous desservant au moins deux fois la semaine ; et s'il lui est impossible de venir à notre secours, notre député, M. Davis, devrait signaler le fait à l'attention du ministre, qui, sans doute, pourrait remédier à nos griefs.

J'ajouterai que cet état de choses dure déjà depuis deux ou trois années, et la situation est fort

grave pour nous, car les districts ruraux sont desservis par le bureau de poste de la ville de Prince-Albert, et si leur malle n'arrive pas à temps, disons à neuf heures ou dix heures du soir, il devient impossible au directeur de la poste de faire la distribution de la malle assez tôt pour la livrer aux courriers qui partent pour les districts ruraux vers les dix heures du matin le lendemain, et il résulte de là que toute la population de la Saskatchewan se voit privée de sa malle pendant toute une semaine. Le pays paye une subvention de \$80,000 à cette compagnie, et le gouvernement devrait la forcer à exécuter son entreprise avec toute la célérité voulue. Ce n'est pas la première fois que ces faits sont signalés à l'attention du gouvernement, et j'y appelle de nouveau l'attention du cabinet, à la prière des citoyens de la Saskatchewan, et je demande avec instance au ministre des Chemins de fer de prendre les moyens de forcer la compagnie à exécuter son contrat.

M. DAVIN : Je désirerais savoir si le comité des citoyens de Prince-Albert a autorisé l'honorable député à saisir la Chambre de cette affaire.

DÉPENSES DU DÉTACHEMENT MILITAIRE AU JUBILÉ DE LA REINE.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : J'ai l'honneur de présenter à la Chambre un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. L'ORATEUR donne lecture du message :

ABERDEEN,

Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une estimation supplémentaire d'une somme requise pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1897, pour pourvoir à la solde, transport et aux dépenses générales du contingent militaire qui doit être envoyé en Angleterre pour représenter le Canada au mois de juin 1897, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le gouverneur général recommande ce crédit à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 mai 1897.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je propose que le message de Son Excellence, ainsi que le crédit soient renvoyés au comité des subsides. C'est un message spécial relatif à la somme nécessaire au paiement des dépenses du détachement militaire envoyé au jubilé de la Reine. La somme demandée est de \$26,000. J'ai eu une conversation à ce sujet avec l'ex-ministre des Finances (M. Foster), et il consent à appuyer la proposition que je lui ai suggérée : que la Chambre se forme en comité des subsides dans le but d'adopter ceteritem exceptionnel, après quoi, nous pourrions poursuivre l'étude des différents articles inscrits à l'ordre du jour.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides.